



## Résumé des droits de l'Investisseur

Ci-dessous un résumé des principaux droits de l'Investisseur d'organismes de placement collectif pour lesquels Indépendance AM agit en tant que société de gestion.

Chaque investisseur a droit à [l'information relative à l'investissement](#) via les documents réglementaires, les rapports financiers annuels ou semestriels ainsi que les rapports mensuels. Tous ces documents sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion.

L'investisseur a [le droit de racheter son investissement](#) selon le prospectus ou le DIC-PRIPS.

L'investisseur a la possibilité de [participer aux assemblées générales de la SICAV](#) (Société d'Investissement à Capital Variable) en recevant une convocation, d'assister en personne ou de donner procuration et de voter aux assemblées générales.

Enfin, Indépendance AM a mis en place une [politique de traitement des réclamations](#) de ses clients (cf. Politique de gestion des plaintes).